

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation
du centre de soutien automobile de la gendarmerie de Versailles-Satory (Yvelines)**

NOR : INTJ1934897A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3225-4;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;

Vu l'arrêté du 23 avril 2009 portant création des centres de soutien automobile de la gendarmerie de Beynes (Yvelines), Dugny (Seine-Saint-Denis), Melun (Seine-et-Marne), Maisons-Alfort (Val-de-Marne) et Versailles (Yvelines);

Vu l'arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre);

Vu l'avis du comité technique de la gendarmerie nationale du 28 novembre 2019,

Arrête:

Article 1^{er}

Le centre de soutien automobile de la gendarmerie de Versailles-Satory est chargé d'assurer l'acheminement, le remorquage, ainsi que le maintien en condition opérationnelle des véhicules lourds et blindés de certaines unités de la gendarmerie.

Article 2

Le centre de soutien automobile de la gendarmerie de Versailles-Satory est rattaché organiquement au commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le centre de soutien automobile de la gendarmerie de Versailles-Satory est commandé par un officier de la gendarmerie nationale.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général d'armée, directeur général
de la gendarmerie nationale,*
C. RODRIGUEZ